



EDITO

MARS 2011

DES RAISONS ET DES LEÇONS

La situation sociale en France est loin de s'améliorer! Le chômage reste à un niveau élevé, le pouvoir d'achat est en berne, les suppressions d'emplois dans la Fonction Publique sont confirmées avec leur lot d'abandons de missions et de stress, de souffrance au travail. Plusieurs articles en pages intérieures vont illustrer avec des exemples précis locaux (conséquences des suppressions d'emplois au CSI notamment) et des données chiffrées (pouvoir d'achat), cette dégradation de la vie sociale dans notre pays et dans notre administration.



Les hausses des prix se généralisent : carburant (plus 14% en un an),

- gaz (plus 20% en un an), électricité,
- le lait (29% en un an), le pain, les produits alimentaires de 1^{ère} nécessité,
- le TGV (plus 2,8%), les loyers (jusqu'à 7,4%).

6 Millions de français vivent avec 750 € par mois, alors qu'une note confidentielle de BERCY, fournie à une vingtaine de parlementaires de la majorité, nous informe que les 100 foyers français les plus riches se sont partagés 2,87 milliards d'euros en 2008, soit EN MOYENNE 28,7 millions pour chacun d'entre eux, SOIT PLUS de 78 000 € PAR JOUR !!!

En fait, chacun de ces privilégiés a gagné en un an ce qu'un Français moyen (revenu fiscal de 22 202 €) gagnerait en plus d'un millénaire !!!!!!!!!!!

Le Président du pouvoir d'achat est passé par-là !

Alors oui ! Face à ces injustices, à ces scandales politico-médiatiques, chaque salarié ou citoyen a envie de hurler **DEGAGE !** Mais cela ne suffit pas pour que nos revendications aboutissent !

Prenons garde aux chants des sirènes qui détournent la colère réelle et justifiée de notre combat pour la justice sociale!

Les silences de ces opportunistes sur les propositions syndicales concernant l'interdiction de certains licenciements boursiers, la mise en place d'un pôle financier public et sur la réforme des retraites ont été assourdissants ! Ne l'oublions pas !

Nos revendications ne seront pas satisfaites par la mise en place d'une préférence nationale ou d'une exclusion quelconque mais par le développement d'une véritable politique sociale qui n'hésitera pas à s'attaquer au dogme de l'argent et au modèle libéral.

Les luttes que nous menons au quotidien sont porteuses de cette réalité. Certes, me direz vous, nous avons été 3 Millions dans la rue l'année dernière et rien, ou si peu, a changé ...

Alors jetez un coup d'œil de l'autre coté de la Méditerranée: la persévérance, le refus de baisser l'échine, les luttes sociales, l'engagement de la jeunesse, les manifestations quotidiennes ont eu raison en Tunisie et en Égypte de dictateurs et de leurs cohortes de hauts fonctionnaires aux ordres (leur retournement de vestes a d'ailleurs été aussi preste que leur conviction ...).

Et ils continuent pour que le social soit au cœur de ce changement !

Oui, nous avons devant nous l'exemple de ce que l'on pourrait faire si nous nous y mettions tous pour gagner sur nos revendications.

Salaires

**CSI : Paroles
d'agent ...**

Dernière minute

A lire

Pairie régionale

S REVENDIQUER ENSEMBLE UNE AUTRE REPARTITION DES RICHESSES !

A Salaire dans la fonction publique :

La loi de 1984 a mis en place le statut de la fonction publique. Ce statut garantit l'égalité de traitement entre fonctionnaire grâce à une grille indiciaire commune à l'ensemble des agents de même catégorie.

Depuis cette loi, bien des modifications statutaires allant à l'encontre de cette égalité de traitement furent mise en place. La loi Galland pour la création du régime indemnitaire, la NBI (nouvelle bonification indiciaire), la PFR (prime en fonction du résultat), l'intéressement, etc ...

La logique du marché, fondée sur la rentabilité au détriment du salarié et de la qualité du service, est appliquée dans la Fonction publique. Voilà ce qui est proposé aux usagers des services publics.

Au service de cette rentabilité il est appliqué :

⊗ **le gel de la valeur du point d'indice en 2011**, et son possible prolongement jusqu'en 2013 : alors que la perte de pouvoir d'achat accumulée depuis 2000 est de près de 9 %, le gel du point sur trois ans entraînerait une perte de 16 %. Du jamais vu depuis 1984 !

⊗ **le tassement de grille** : les différentes mesures salariales améliorant les grilles de catégories A, B, C n'ont été qu'un leurre puisque dans tous les cas nous sommes toujours en dessous de la perte de pouvoir d'achat accumulée ;

⊗ **la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)** : prime versée annuellement aux agents ayant perdu du pouvoir d'achat : prime non versée si obtention d'un avancement de grade ou d'échelon, ce qui signifie que l'ancienneté ne permet plus d'améliorer sa condition de vie mais juste rattraper la perte du pouvoir d'achat ;

⊗ **l'augmentation constante de la part aléatoire du traitement** : le régime indemnitaire représente actuellement entre 20 et 50 %, participant à la concurrence entre territoires, services et administrations ;

⊗ **la distinction de rémunération entre agents** : créant ainsi la compétition et donc une atmosphère détestable nuisant de fait à la qualité du service public.

La CGT est claire là-dessus : seule l'augmentation de la valeur du point d'indice garantit une amélioration équitable entre les catégories socioprofessionnelles et ce sur tout le territoire.

La CGT revendique :

- ✓ une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice portant le salaire minimum de départ de la catégorie C à 1 600 € ;
- ✓ le rattrapage de l'absence d'augmentation des salaires depuis 2000 ;
- ✓ l'intégration de toutes les primes dans les traitements ;
- ✓ une réforme complète des grilles indiciaires ;
- ✓ la reconnaissance des qualifications ; ...

Retrouvez en téléchargement l'intégralité du tract spécial salaires et l'ensemble des propositions de la CGT :

http://www.ugff.cgt.fr/img/pdf/4p_revend_salaires.pdf



ANNONCE : La mise en place du 8^{ème} échelon de la catégorie C en 2012, le niveau actuel du plan de qualification maintenu entre 2012 et 2014 (une attention particulière pour le passage de C en B et pour les fins de carrières), et l'abondement de la prime de fusion de 350 à 500 euros brut annuel.

OUI A L'AUGMENTATION DES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Signez l'appel des organisations syndicales de la fonction publique

<http://site-syndicat.org/petition/index.php?petition=10> Le 17 mars 2011, il y a 38644 signatures depuis le 24/01/2011.

Salaire ou dividende ?

Depuis vingt-cinq ans, alors que le salaire moyen n'a même pas doublé, le montant des dividendes a été multiplié par treize, dépassant depuis plusieurs années l'investissement productif réalisé par les entreprises.

CONDITIONS DE TRAVAIL : PAROLE D'AGENT

Quelle est la mission de l'Assistance Directe Professionnelle (AD PRO) du CSI de Lyon ?

S L'AD PRO a la mission de résoudre les problèmes applicatifs ou techniques dans les SIE, SIP, etc ... Elle est en lien direct avec les utilisateurs, qui l'appellent par téléphone, pour différents problèmes sur la gestion des professionnels.

I L'AD Professionnelle utilise l'outil Concursive pour constituer une fiche retraçant le problème soumis par l'utilisateur. Si les agents de l'AD PRO, qui forment le niveau N 1, n'arrivent pas à régler le problème immédiatement, l'appel est transféré vers les collègues qui gèrent l'application, le niveau N 2. Si le problème n'est pas traité à ce niveau, la fiche créée finit dans l'une des trois files d'attente : Recouvrement, Gestion et Gestion des Pros. L'AD PRO fonctionne en Plateau Unique Virtuel (PUV) avec les CSI de Lyon, Nemours et Strasbourg.

Qu'est ce qui a changé depuis quelques années ?

Essentiellement les conditions de travail qui se détériorent : depuis quelques années

- ✓ moins d'agents pour le PUV,
- ✓ plus de nouvelles tâches,
- ✓ plus de pression au niveau des indicateurs,
- ✓ plus de rentabilité et donc moins de qualité,
- ✓ une perte de connaissances professionnelles,
- ✓ plus de cas créés mais non résolus, par manque de temps et d'agents, qui restent des mois dans les files d'attente,
- ✓ plus de tension, entre les utilisateurs et les assistants.

Qu'est ce qui a provoqué la grève ? Quelles sont vos revendications ?

C'est toute cette détérioration citée ci-dessus, qui a favorisé la journée de grève du 17 février 2011. Il existe plus de 7 200 cas non résolus en attente pour l'application Gespro.

Les agents du Service d'Assistance Directe demandent la prise en compte de leurs difficultés, par la mise en place immédiate de solutions concrètes :

- ✓ augmentation des effectifs, de ceux-ci par groupe de compétence.
- ✓ utilisation de messages bloquants réguliers, afin de permettre aux agents de traiter les cas placés en file d'attente, mise en place de procédure d'exception applicative pour Gespro.
- ✓ meilleure gestion, voire suppression de la file d'attente Gespro.
- ✓ mise en place d'un référent du bureau métier pour les plateaux d'assistance.

La grève a-t-elle été bien suivie ?

A 100%, pour le plateau PUV, constitué des CSI de Strasbourg, Nemours et Lyon.

Y A T IL EU DES RESULTATS ?

Au plan local les résultats escomptés, pour l'instant, sont minimes puisque La Direction enlève 2 agents de l'application Gestion pour qu'ils intègrent Gespro, un agent supplémentaire également qui vient d'un service du CSI, et en attente d'un agent du PSN.

Dans l'attente de la mise en place de solutions par l'Administration, les agents du PUV ont décidé à compter du 10 février 2011 :

- ✓ de refuser la pression des indicateurs de taux de décroché dans les 2 minutes.
- ✓ chaque problème sera traité, vérifié, résolu ou dispatché, avant de prendre un nouvel appel.
- ✓ la suppression des écrans indiquant le nombre d'appels en attente, information présente dans le portail Cassiopée.

En résumé nous attendons des réponses de la Direction ! Pour info, nous avons été plusieurs, 99% des agents, à boycotter l'entretien d'évaluation, sur le plateau d'Assistance Directe de Lyon.

Dernière minute

Suite à la réunion du Groupe de Travail Informatique avec P. Rambal du 8 mars 2011, l'administration accepte de prendre en compte les revendications de la CGT et notamment elle accepte un alignement sur les conditions de travail des CPS : 4h15 de téléphone par jour et traitement des mails ou autres travaux le reste de la journée et la suppression des indicateurs de référence (décoché en 120 secondes et la résolution des problèmes en moins d'une heure).

Elle décide de reporter la mise en place du PUV des particuliers et décide de revoir la question de la formation et son contenu. Enfin, la question de la création d'emplois éventuels n'est plus un tabou.

DERNIERE MINUTE

Suite au séisme et au tsunami qui ont touché le Japon et tout dévasté, il est important de parler d'un des problèmes principaux résultant de cet événement : le danger nucléaire. En effet la totalité des réacteurs sont hors de contrôle. Les systèmes de refroidissement ne fonctionnent plus, les fuites radioactives extrêmement élevées sont bien réelles et ne stagneront pas au-dessus du site. Des solutions d'urgence pour refroidir les réacteurs sont mises en œuvre (largage d'eau par air, et par camion citerne). Quelles sont réellement leurs chances de réussite, et quid des hommes chargés de ces opérations ? On se dirige vers la contamination de toute une population, de tout un environnement....

Notre gouvernement parle désormais de se préparer au scénario du pire au Japon (changement radical de position par rapport à il y a quelques jours, où M. Besson et Mme Kosciusko-Morizet parlaient de « petites défaillances » et du « savoir-faire des ingénieurs Japonais »). Mais chez nous, en France, pas de soucis à se faire. Pas de séisme de même ampleur ou de tsunami possible, de toute façon AREVA veille à notre bien-être...ne dormons que d'un œil, ils ont bien su nous mentir avec Tchernobyl, et sur tellement d'autres sujets.

Ces événements prouvent donc que le risque ZERO n'existe pas, malgré tous les scénarios imaginés par les responsables. Le nucléaire n'est donc pas aussi sûr, ni propre (sauf pour ceux qui en profitent grassement) qu'on veut bien nous le faire croire. Et La réalité dépasse toujours la fiction...

Solidaires avec le peuple japonais.

Voici un petit article de M. Stéphane Lhomme, paru dans : « **La Décroissance** » mars 2011

A Areva et le cancer

Les gens du nucléaire sont finalement bien plus corrects qu'on ne pouvait le croire. En effet, après vous avoir donné le cancer, ils vous proposent de vous soigner. C'est ainsi que le « géant » du nucléaire AREVA, a créé en mai 2009 une société baptisée Areva Med, laquelle vient d'être autorisée par l'Agence américaine des médicaments (FDA) à démarrer les essais cliniques d'un nouveau traitement contre le cancer, utilisant le plomb-212.

Il faut donc rappeler que, avant de peut-être soigner votre cancer, le nucléaire peut vous le donner. Par exemple l'université de Mayence a publié en 2008 une étude scientifique de très grande ampleur qui a montré que l'on trouvait autour des centrales nucléaires un excès de cancers et de leucémies, spécialement chez les jeunes enfants.

On pourrait citer aussi le cas des malheureux sous-traitants qui gagnent leur vie et perdent leur santé à faire la maintenance dans les zones les plus irradiées des centrales. Ou, dans un autre genre, les populations touchées par les conséquences de Tchernobyl, d'Hiroshima, de Nagasaki et des centaines d'essais nucléaires réalisés principalement par les Américains, les Russes, et les Français.

*Le nucléaire donne le cancer...lequel peut être soigné par Areva
De quoi se plaint-on ?*



<http://www.ladecroissance.net/?chemin=journal>

PAIERIE REGIONALE

Le déménagement du Conseil Régional de Charbonnières vers la Confluence a pour effet collatéral la délocalisation de la Paierie Régionale dans le même quartier. Aucune information fiable n'est donnée malgré la date proche (prévu mi-avril), Les agents subissent un déménagement avec plusieurs conséquences sur leur condition de vie au travail. **Les trois points principaux sont :**

- L'aménagement de nouveaux, avec une concertation non satisfaisante. Les demandes des agents ne sont pas prises en compte. Le plan vient d'être donné au CHS (le 16 mars) et une visite est prévue le 24 mars.
- La restauration collective, avec des contraintes qui seront dépendante des accords avec une structure de restauration implantée dans le secteur. La discussion est prévue en CDAS.
- Les déplacements supplémentaires, avec une augmentation importante de la durée du trajet en transport en commun. Ils souhaitent obtenir une prime de mobilité qui est attribuée en cas de fermeture de services.

Lyon, le 18 mars 2011